

2^{ème} CROISIERE BLANCHE HISTORIC

REGLEMENT

**NOUS VOUS PRIONS DE LIRE TRES ATTENTIVEMENT CE REGLEMENT
PUIS DE L'ACCEPTER EN RETOURNANT LE COUPON REPONSE PREVU A CET EFFET.**

Art.1 DATES

L'association les GRM (*régie par la loi de 1901*) organise du **Mardi 24 au Vendredi 27 janvier 2012** une randonnée touristique hivernale intitulée la 2ème CROISIERE BLANCHE HISTORIC. Cette randonnée est ouverte à tous les véhicules d'avant ou d'après guerre jusqu'à 1981 : autos, cycle cars, side cars et motos et d'exception jusqu'à 2000.

Elle est exclusivement réservée aux membres des GRM et sera ouverte le 24 janvier à 8h00 et se terminera le 27 janvier à 20h00. Les organisateurs dégagent toute responsabilité en dehors de ces deux dates ainsi établies.

Art.2 COMITE D'ORGANISATION

Le Président de la CROISIERE BLANCHE HISTORIC est Jean Louis Milelli. Cependant tous les membres de l'organisation sont responsables dans leur proche environnement. En l'absence du Président de la CROISIERE BLANCHE HISTORIC, chaque membre de l'organisation représente le Président.

Art.3 RANDONNEE

La CROISIERE BLANCHE HISTORIC n'est pas une compétition. Aucune notion de vitesse n'est liée à cette randonnée où les participants seront seulement confrontés à des difficultés de parcours, d'orientation et d'épreuves sportives. Cette promenade dont les maîtres mots sont la sécurité et la convivialité est avant tout destinée à faire découvrir les petites routes peu connues de notre département à tous les amateurs de véhicules anciens réunis l'espace de 4 jours, grâce à leur passion.

Une soirée de clôture, au cours de laquelle chaque participant se verra offrir un cadeau souvenir, est organisée à la fin de la randonnée. Aucun « classement » n'est prévu.

Art.4 VEHICULES

La CROISIERE BLANCHE HISTORIC est ouverte aux véhicules suivants :

- Autos d'avant ou d'après guerre jusqu'à 1981,
- Cycle cars d'avant ou d'après guerre jusqu'à 1981,
- Side cars d'avant ou d'après guerre jusqu'à 1981
- Motos d'avant ou d'après guerre jusqu'à 1981.
- Véhicules d'exception jusqu'à 2000

Tous les véhicules devront **être immatriculés et assurés en conformité avec la réglementation internationale** et répondre aux obligations du code de la route en particulier en ce qui concerne le bruit des échappements. Ils seront passés au sonomètre lors des contrôles techniques et les véhicules trop bruyants ne pourront pas prendre le départ (pas plus de 92 décibels pour les motos et side, et pas plus de 86 décibels pour les autos à 1m50 du pot et à 45°, mesure à prendre entre 1000 et 2000 tours/minute). Il en va de la pérennité de la CROISIERE BLANCHE HISTORIC donc merci de faire le nécessaire avant de venir. Vous devrez également présenter votre **assurance et votre carte grise.**

Les conducteurs de tous les véhicules devront avoir 18 ans révolus et être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout véhicule qu'ils jugeraient inadaptés, en mauvais état ou d'une construction douteuse.

Pour des raisons de sécurité le nombre des véhicules est limité.

Art.5 CONTROLES

L'accueil des participants se fera le Mardi 24 janvier à partir de 13h00 dans le Valgaudemar. Il débutera par les contrôles administratifs (règlement du solde de votre participation, distribution de tickets repas, remise de votre plaque de « course ») suivis des contrôles techniques, (vérification du véhicule, du matériel obligatoire et passage au sonomètre) et du stickage des véhicules (ce dernier sera adapté à chaque véhicule).

Le mardi un prologue sera proposé aux participants. Il permettra à chacun de découvrir cette magnifique vallée du Valgaudemar qui nous accueille si gentiment et de rejoindre le Champsaur. Les participants pourront ainsi tester leur matériel et s'habituer à la lecture du road-book.

Le mardi, ces contrôles seront clos impérativement à 15h00 pour permettre à tous d'assister à la conférence d'organisation de 19h00 à Orcières 1 850 (Orcières-Merlette).

Art.6 EQUIPEMENTS

Les participants doivent posséder en permanence le **matériel de sécurité obligatoire** suivant : pneus cloutés ou 2 chaînes à neige, pharmacie de premier secours, lampe torche ou frontale, sangle et manille, triangle et gilet de signalisation, extincteur, vêtements chauds.

Les participants qui ne seraient pas munis de l'ensemble du matériel ne pourront pas prendre le départ (*une vérification peut avoir lieu le matin avant le départ de chaque boucle*).

Matériel conseillé mais non obligatoire : CB, pneus neige, GPS, Trip Master

Art.7 ITINERAIRES

La CROISIERE BLANCHE HISTORIC est constituée d'un prologue et de **trois parcours** : un noir, un bleu et un rouge (les couleurs ne correspondent pas à un niveau de difficulté) à travers l'ensemble du département des Hautes Alpes. Les points de départ sont la station d'Orcières (pour deux parcours) et la ville de Briançon (pour un parcours).

Mercredi 25 janvier Parcours Noir : départ d'Orcières, arrivée à Briançon ou Montgenèvre

Jeudi 26 janvier Parcours Bleu : départ du Briançonnais, arrivée à Orcières

Vendredi 27 janvier Parcours Rouge : départ d'Orcières, retour à Orcières

Les participants seront encadrés par des GR et devront respecter les directives des organisateurs. Ils seront également tenus de rouler "au pas" dans les communes traversées sous peine d'exclusion immédiate.

Les organisateurs peuvent, pour des raisons de sécurité, changer le parcours prévu, voire annuler ou interdire une étape. Les participants seront prévenus en temps utiles et devront respecter les instructions qui leur seront données par les responsables de l'organisation.

L'organisateur de la CROISIERE BLANCHE HISTORIC ne saurait être tenu responsable des conditions climatiques durant l'épreuve.

Art.8 BRIEFING

Les participants ont l'obligation de participer chaque matin au briefing qui se tient sur les lieux de départ des parcours. Ce briefing a pour but d'informer les participants des changements éventuels de parcours et de la mise en place des déviations. Les road-books seront remis au départ du mardi et récupérés à l'arrivée du vendredi.

Art.9 HEBEREGEMENT ET RESTAURATION

Les déjeuners du mercredi au vendredi (c'est-à-dire sur les parcours rouge, noir et bleu) sont inclus dans votre inscription.

Les dîners du mardi, mercredi, jeudi sont aussi inclus dans votre inscription.

L'apéritif buffet est prévu par l'organisation le mardi soir et le vendredi soir ainsi que des collations et boissons chaudes sur les parcours.

L'hébergement est à votre charge, sauf la nuit à Briançon ou Montgenèvre qui sera réservée par nos soins dans un établissement 3 étoiles.

Pour avoir plus de renseignements sur les possibilités d'hébergement, contactez la Centrale de réservation d'Orcières au 04 92 55 89 69

Art.10 ASSISTANCES

Les gens qui vous encadrent sont parfaitement rôdés à ce type d'épreuve mais ce ne sont en aucun cas des mécaniciens chargés de réparer votre véhicule.

Ils pourront vous assister en cas de panne et rapporter votre véhicule au point de départ ou au garage de votre choix sur le plateau tiré par un 4x4 qui fermera chaque groupe.

Attention : les véhicules transportés par l'organisation ne peuvent être assurés pendant ce transport. Dans ce cas là, vous devrez donc choisir entre notre assistance et votre assistance personnelle (Europe Assistance...).

Aucun passager ne sera admis dans les véhicules transportés sur plateaux.

Un médecin sera également présent pendant toute la randonnée et pourra intervenir en cas de problème.

Art.11 ASSURANCE

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'organisation. Cette assurance ne remplace pas les assurances individuelles des participants. Les participants devront impérativement être à jour avec leur assurance. Des contrôles inopinés peuvent être effectués.

Art.12 RESPECT

Les participants s'engagent à ne commettre aucune dégradation quelle qu'elle soit dans les établissements et les installations mis à leur disposition. Ils s'engagent aussi à payer régulièrement leur carburant et leurs frais de vie en dehors des prestations prévues dans les droits d'engagement. Les participants s'engagent à respecter l'environnement et les riverains des communes traversées. Vous roulez sur routes à double sens ouvertes à la circulation habituelle et parfois étroites et sinueuses.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la randonnée les participants dont le comportement nuirait à l'organisation ou à l'environnement, ou serait jugé dangereux pour les autres concurrents et la population (exemples : conduite en état d'ébriété, vitesse trop excessive, ...).

Art.13 STICKAGE

Les véhicules devront porter durant toute la randonnée, les adhésifs officiels de la CROISIERE BLANCHE HISTORIC. La décoration des véhicules s'effectuera lors des contrôles à Saint-Firmin en présence des responsables de l'organisation

Les participants ne devront en aucun cas arborer des autocollants de marques concurrentes des sponsors officiels de la CROISIERE BLANCHE HISTORIC : KÖNIG, POLARIS, PEPINIERES ROBIN, KATRIN, LVA, MUTUALITE FRANCAISE, MECATECH, ORCIERES 1850, CHAMPSAUR VALGAUDEMAR, ORCIERES LA BELLE MONTAGNE, CONSEIL GENERAL DES HAUTES ALPES. Toutefois, pour les véhicules « sensibles » le stickage sera adapté.

Art.14 EXPULSION

La transgression d'un seul des articles de ce règlement entraînera l'exclusion immédiate du participant. Le comité d'organisation sous la direction générale des GRM est seul juge de ses appréciations et de ses décisions. Aucune réclamation ne sera admise. L'exclusion éventuelle implique l'interdiction de poursuivre la randonnée, le dégagement complet de la responsabilité des organisateurs, la suppression de l'assistance technique. Les participants exclus ne pourront prétendre au remboursement de leurs droits d'engagement ni à aucun frais quel qu'il soit.

Art.15 TARIFS

Tarif de base (hors remises exceptionnelles*) : 485 € / personne

Comprenant : l'apéritif de bienvenue du mardi, 3 déjeuners, les droits d'entrées dans les sites visités, la soirée du mercredi à Briançon ou montgenèvre (repas, hôtel*** et petit déjeuner), le dîner du mardi et du jeudi soir, le buffet final du vendredi et son animation, la signalétique de course (plaque et autres), jusqu'à 700 kms de road-book selon neige, des cadeaux souvenirs, l'encadrement et l'assistance de toute l'équipe des GRM

Adhésion obligatoire pour le conducteur : 35€

Valable 1 an à partir du premier jour du mois où elle a été contractée

Supplément chambre single hôtel * Briançon ou Montgenèvre : 30€**

***remises exceptionnelles**

Pilote moto ou side car d'après guerre : - **100 € /véhicule**

Pilote moto ou side car d'avant guerre : -**150 € / véhicule**

(immatriculés avant le 31/12/1945)

Pilote voiture ou camion d'avant guerre : - **100 € / véhicule**

(immatriculés avant le 31/12/1945)

Ex : 1 voiture d'avant guerre et 2 personnes = 870 € tout compris

Ex : 1 moto d'avant guerre 1 pers = 335 € tout compris

Chaque passager doit avoir acquitté ses droits d'engagement sans quoi, il ne pourra prendre le départ.

Sont exonérés des droits d'engagement, les enfants de 7 à 12 ans. Les enfants de moins de 7 ans ne sont pas admis à la CROISIERE BLANCHE HISTORIC.

Les droits d'engagement devront être versés en deux fois : un acompte au moment de l'inscription puis le solde le jour des contrôles.

Art. 16 ANNULATION

En cas d'annulation du fait du participant, les droits d'engagement pourront être remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un document officiel médical ou juridique (*l'adhésion de 35 € restant acquise pour l'année en cours*).

En cas de force majeure obligeant les organisateurs à annuler l'épreuve les acomptes ne seront pas remboursés car des frais sont toujours engagés en amont de l'épreuve.



Jean-Louis MILELLI
Président des GRM